

### Le mot de Jérôme Dutroncy

Pour 2018, l'objectif de la commission transition environnementale et eau est double :

- Avoir pour ambition de réunir des éléments d'aide à la décision dans les domaines environnementaux (eau, air, énergie, climat), dans le cadre du bilan-évaluation du SCoT. L'EP SCoT doit effectivement statuer sur son maintien ou son évolution (modification - révision). Au-delà de l'obligation réglementaire il s'agit d'un véritable exercice politique qui doit mobiliser les élus du territoire au travers de grands sujets tel celui de l'adaptation au changement climatique sur la ressource en eau.
- Travailler en amont du bureau et du comité syndical sur la délibération de compatibilité entre le SCoT et le SDAGE, celle-ci devant être prise avant le 31 décembre 2018.

Jérôme DUTRONCY  
Elue à l'EP SCoT  
Président de de la Commission



2 - Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ? Sont évaluées les évolutions de consommation des surfaces agricoles et naturelles (y compris en dehors des espaces potentiels de développement du SCoT), d'artificialisation des sols...

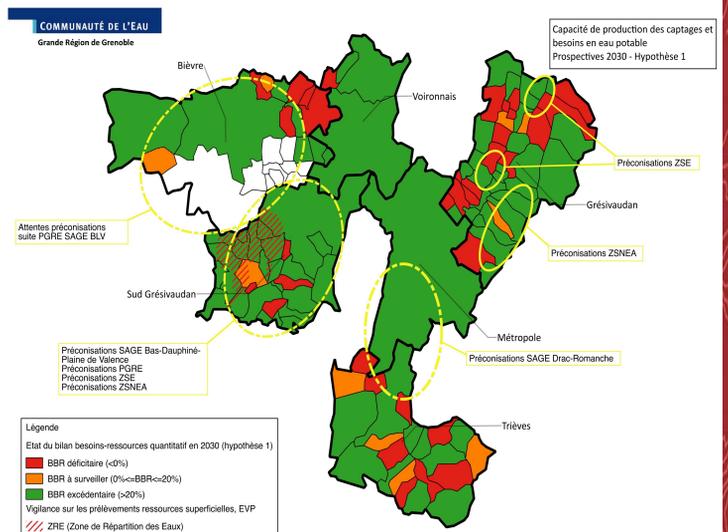
3 - Quel est le niveau de préservation des ressources naturelles et de leurs espaces avec en questions complémentaires quel est le niveau de respect de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux ? Ou quelle est l'évolution de la protection des ressources en eau potable ? Sur cette question il conviendra de s'appuyer sur les travaux de la Communauté de l'eau avec notamment l'évolution de l'estimation du ratio entre le bilan des besoins et des ressources (en prenant en compte le cas le plus défavorable soit le cumul d'un étiage sévère et des consommations de pointe), avec une cartographie prospective des secteurs déficitaires vis-à-vis de la ressource en eau ; ou le suivi de la mise en œuvre du Plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable (document intégrée au DOO qui a été actualisé depuis).

**Dans le cadre de l'évaluation**, en articulation avec le Comité syndical, les travaux des autres Commissions et les acteurs des territoires du SCoT (EPCI, Etat, SAGE, Contrats de rivières, réseaux associatifs...), il s'agit de tirer dans un premier temps le bilan de ce qui a été fait sur la base d'indicateurs pertinents au regard des orientations et objectifs, et vérifier la pertinence des choix de développement du SCoT, de ses orientations et objectifs.

→ 3 grandes questions évaluatives ont été validées par les élus en 2012 à l'approbation du SCoT sur l'environnement et le cadre de vie.

1- Comment évolue le cadre de vie ?

Il est proposé par exemple d'évaluer comment évolue l'exposition des populations aux risques, nuisances, et pollutions ou quelle évaluation de la part du végétal en ville avec comme indicateur le taux d'emprise végétale dans les surfaces agglomérées.



>> Pour plus de renseignements  
Gestion globale de la ressource en eau - Bilan besoins ressources  
[http://c-eau-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2015/03/document\\_tussonne.pdf](http://c-eau-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2015/03/document_tussonne.pdf)

Plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable  
[http://c-eau-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2015/03/Compleet\\_Plan-de-sécurisation\\_AEP\\_2017.pdf](http://c-eau-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2015/03/Compleet_Plan-de-sécurisation_AEP_2017.pdf)

### Compatibilité du SCoT avec le SDAGE

Pour rappel : l'EP SCoT doit délibérer avant fin 2018

→ **Objectifs** : vérifier et justifier  
Réaliser une analyse de la compatibilité de chaque orientation du SDAGE

Orientations du SDAGE	Appréciation de la compatibilité du SCoT avec le SDAGE
OF 0 S'adapter au changement climatique	✓
OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	✓
OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux humides	✓
OF 4 Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	✓
OF 5-A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	✓ ⚠
OF 5-B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	✓
OF 5-E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine	✓ ⚠

Contenus à développer dans la délibération sur les points durs

→ **Des résultats à intégrer dans une future modification partielle ou révision**

Pour la disposition 5-A -04, la délibération pourra annoncer qu'un travail complémentaire est engagé sur la compensation des nouvelles surfaces artificialisées

Proposition de compléter l'objectif du SCoT « 1.3.1. Préserver les ressources en eau [...] » permettant de valoriser la prise en compte de la notion de « zones de sauvegarde »

#### Modalités de travail proposées

- Organisation d'une réunion d'échanges avec la DDT et les porteurs de SAGE sur le contenu sur la base d'une analyse préalable des conséquences probables sur les EPD
- Solutions réglementaires possibles :
  - A minima : modification partielle dédiée
  - Faire partie de la modification ou révision suite au bilan du SC

OF 6-A Agir sur la morphologie et le découloignement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	✓
OF 6-B Préserver, restaurer et gérer les zones humides	✓
OF 6-C Intégrer la gestion des espèces faune flore dans les politiques de gestion de l'eau	✓
OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et anticipant l'avenir	✓
OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	✓

#### + Réactualisations à prévoir de cartes du DOO

- Cartes de la Trame verte et bleue
- Carte des aquifères à préserver prioritairement
- Carte des captages prioritaires ?

### Adaptation au changement climatique et eau

Un enjeu prégnant à l'échelle mondiale, nationale et locale avec l'observation d'étiages et / ou d'événements climatiques extrêmes type crue, glissement de terrain,...

- Un enjeu du SDAGE 2016 - 2021
- Des corrélations à mettre en œuvre avec les PCEAT des intercommunalités du SCoT concernées
- Des indicateurs historiques par territoire (température, pluviométrie, arrêts sécheresse)
- Un complément pour les scénarios prospectifs quantitatif du Bilan Besoins Ressources du SCoT à l'horizon 2030 et 2050, avec une hypothèse de baisse de capacité de production en période d'étiage des ressources eau potable
- Une analyse de la sensibilité de la ressource en eau par grande masse d'eau à l'échelle du SCoT (130 cours d'eau et 31 nappes souterraines) avec la mise en place d'indicateurs

#### Rendu des travaux fin 2018 (1<sup>ère</sup> étape)

Conférence « Adaptation au changement climatique et ressource en eau » le 29 novembre 2018